

# Synthèse de la journée d'échanges

## « CITES EDUCATIVES »

**4 octobre 2019 – Préfecture de Meurthe et Moselle,  
NANCY**

Plus de 80 acteurs et actrices **impliqués dans la démarche « Cités éducatives »** se sont réunis à la Préfecture de Meurthe et Moselle à Nancy.



*Intervention de M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle*

Organisée conjointement par l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV) et la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) Grand Est avec le soutien de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de la Meurthe-et-Moselle, cette journée a été conçue comme un temps d'échanges et de retours d'expériences et a répondu à plusieurs objectifs :

- mieux comprendre les modalités de fonctionnement d'une Cité éducative et ses enjeux ;
- échanger sur les territoires sur la base des projets déposés pour la labellisation ;
- s'appuyer sur des expériences et des ressources existantes ;
- identifier des objets communs de travail et définir les modalités de l'appui que pourrait apporter l'ORIV, d'ici la fin de l'année, dans une logique de mise en réseau des sites.

## Les Cités éducatives : de quoi parle-t-on ?

Les Cités éducatives :

- s'adressent aux habitants des territoires de la politique de la ville et s'inscrivent dans la mobilisation nationale, lancée en juillet 2018, par Emmanuel Macron et portée par le ministère en charge de la Ville et du Logement.
- s'inscrivent dans le cadre des mesures nouvelles prises par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : scolarisation obligatoire dès 3 ans, dédoublement des classes, Plan mercredi, "Devoirs faits", prime Rep+, petit-déjeuner à l'école...

L'ambition des Cités éducatives est de créer une alliance éducative au service d'un projet. Elles ont pour objectif de permettre aux acteurs éducatifs des territoires concernés de lutter encore plus résolument contre la ségrégation<sup>1</sup>.

L'enjeu est double :

- **élaborer et déployer une stratégie éducative ambitieuse**, afin de renforcer la persévérance scolaire, les aspirations individuelles et les perspectives ouvertes, afin de réduire significativement les écarts de réussite avec les jeunes des autres quartiers de la ville et de l'agglomération ;
- **bâtir un écosystème de coopération des acteurs éducatifs autour de l'École**, afin de faciliter l'exercice convergent des responsabilités éducatives des familles, des enseignants, des personnels concernés, des collectivités locales, des intervenants sociaux et plus largement de tous les adultes concernés. Cette alliance éducative permettra l'accompagnement personnalisé des enfants vers la réussite depuis le plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie. Il ne s'agit pas d'un dispositif de plus mais l'occasion de mieux coordonner les dispositifs existants.

À travers les Cités éducatives, le Gouvernement veut ainsi fédérer tous les acteurs éducatifs (services de l'État, collectivités mais aussi associations et habitants-es) dans les territoires qui en ont le plus besoin, tout en leur apportant des financements nouveaux.

34 millions d'euros par an seront consacrés au programme, soit un peu plus de 100 millions d'euros au total d'ici à 2022. Elles peuvent également bénéficier d'un "fonds de la Cité éducative" de 30 000 euros par « collège chef de file », alimenté à parts égales par les ministères chargés de l'Éducation nationale et de la Ville.

Ce programme se décline autour de trois champs clés :

- Conforter le rôle de l'école et la réussite scolaire.  
Il s'agit de concevoir des perspectives de travail et d'envisager des actions coordonnées.
- Assurer la continuité éducative.  
L'enjeu est d'organiser, autour de l'école (y compris donc en intégrant le périscolaire), la continuité éducative afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge.

---

<sup>1</sup> Vade-mecum Les cités éducatives, avril 2019, page 2

[https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/vade-mecum\\_-\\_les\\_cites\\_educatives.pdf](https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/vade-mecum_-_les_cites_educatives.pdf)

- Ouvrir le champ des possibles en impliquant des établissements culturels, des entreprises...
- Les partenaires viseront à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

#### **En Grand Est, six territoires ont été labellisés :**

- le quartier Ronde Couture à Charleville-Mézières (Ardennes) ;
- le quartier Croix Rouge à Reims (Marne) ;
- le quartier Plateau de Haye à Nancy / Laxou / Maxéville (Meurthe-et-Moselle) ;
- le quartier La Cité à Behren-lès-Forbach (Moselle) ;
- les quartiers Neuhof/Meinau et Elsau à Strasbourg (Bas-Rhin) ;
- le quartier Les Coteaux à Mulhouse (Haut-Rhin).

## **Présentation des projets par Cité éducative**

Chaque site a présenté, à l'occasion de cette rencontre, quelques éléments de contexte et quelques enjeux clés de son projet.



Afin de disposer d'informations comparables d'un site à l'autre, les fiches synthétiques ci-après ont été élaborées à partir des éléments présentés en séance et ceux se trouvant dans les projets rédigés pour l'obtention de la labellisation.

<b>Cité éducative de la Ronde–Couture Ville de Charleville-Mézières</b>
<b>Présentation réalisée par</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marie-Josée DENGLER, directrice du service de l'enfance et de la jeunesse, ville de Charleville-Mézières</li> <li>- Carine PINNA, déléguée du Préfet</li> <li>- Jean-Roger RIBAUD, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale des Ardennes</li> </ul>
<b>Caractéristiques du territoire</b>
<p>La Ronde Couture est un quartier peuplé, dense, jeune, pauvre, multiculturel ; un quartier pour lequel les dispositifs liés à l'éducation sont présents : accompagnement à la scolarité, accompagnement parcours de l'élève, dispositif de réussite éducative</p> <p>Un quartier qui a bénéficié d'une requalification urbaine importante</p>
<b>Quelques données chiffrées</b>
<p>7463 habitants-es (<i>ville 48991 habitants-es</i>)  Taux de pauvreté de 56,9 % (2013),  Le revenu médian déclaré est de 560€/mois (<i>ville 1331€/mois</i>).  La proportion du RSA socle (11,5%) n'est pas aussi importante qu'elle le devrait  Un quartier jeune : 41,1 % de moins de 25 ans dont 24,8 % de moins de 14 ans.  Un taux de familles monoparentales élevé : 20 %, soit 1/5ème des habitants.</p>
<b>Le réseau d'éducation prioritaire</b>
<p>2 réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+) sont impliqués dans le projet, soit 2 collèges : le collège Salengro et le collège Léo Lagrange- 11 écoles (maternelles et élémentaires) pour 2 185 élèves. A la frontière de ce quartier, un lycée professionnel (lycée Charles de Gonzague) ainsi qu'un campus universitaire en devenir accueillant environ 800 étudiants-es (dont un IUT, une école de soins infirmiers et une école d'ingénieurs).</p>
<b>Enjeux clés</b>
<p><b>Conforter le rôle de l'école</b>  Améliorer le bien-être des élèves et des personnels  Renforcer le suivi personnalisé des élèves  Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires</p> <p><b>Promouvoir la continuité éducative</b>  Impliquer les parents et améliorer les conditions d'exercice de la parentalité  Développer la persévérance scolaire et le programme de réussite éducative (PRE)  Intensifier le sport scolaire, la pratique sportive et les activités de bien-être corporel</p> <p><b>Ouvrir le champ des possibles</b>  Construire le parcours avenir : stages de 3ème, découverte des filières de formation et du monde du travail  Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme – développer les compétences linguistiques  Insérer professionnellement les jeunes sans qualification  Offrir une ouverture culturelle et citoyenne</p>
<b>Gouvernance et pilotage</b>
<p>Gouvernance locale : la ville et l'Etat (Préfecture et DSDEN)  Pilotage : le poste de coordonnateur sera porté par l'Education nationale avec un profil de professeur des écoles</p>

## Cité éducative du Plateau de Haye Villes de Nancy, Maxéville, Laxou

### Présentation réalisée par

- Pascale BORASO, inspectrice de l'Education nationale 1<sup>er</sup> degré, circonscription de Nancy 2
- Romain PIERRONET, Adjoint au Maire de Nancy, Conseiller délégué auprès de François WERNER, 5<sup>e</sup> Vice-président : à l'enseignement supérieur, à la recherche, à la vie étudiante et au conseil de la vie étudiante

### Caractéristiques du territoire

Le Plateau de Haye est un territoire situé sur 3 communes. De nombreux services sont déjà bien implantés et un nombre important de structures de proximité sont présentes sur le territoire. L'habitat est en pleine mutation et concentre une population en forte précarité.

### Quelques données chiffrées

9250 habitants-es (Plateau de Haye)  
 Revenu médian annuel : 7 500€ (9 633€ sur Métropole)  
 Part des familles monoparentales : 18%  
 Taux d'activité : 63%  
 Taux de pauvreté : plus de 50%  
 Plus d'un tiers de la population a moins de 25 ans  
 Des enjeux de mixité sociale - 2eme programme de renouvellement urbain

### Le réseau d'éducation prioritaire

2 REP+ situés dans la même circonscription Nancy 2 avec une collaboration déjà effective :

- La REP+ La Fontaine	La Rep+ Jean Lamour
1 Collège	1 Collège
4 Ecoles maternelles	3 Ecoles maternelles
4 Ecoles élémentaires	2 Ecoles élémentaires

Soit 2154 élèves

### Enjeux clés

- Renforcer et conforter la complémentarité entre les 2 réseaux REP+
- Mobiliser et coordonner les forces vives du territoire autour de projets fédérateurs
- Mieux coordonner les actions existantes
- Articuler les dispositifs
- S'ouvrir à de nouveaux acteurs, notamment économiques, dans le cadre des équipes territoriales de la réussite républicaine

### Gouvernance et pilotage

Gouvernance : Mise en place d'une cellule restreinte autour du coordonnateur de la Cité éducative et de comités techniques  
 Pilotage : le portage du poste de coordonnateur sera porté par la ville de Nancy

## Cité éducative de Croix-Rouge Ville de Reims

### Présentation réalisée par

- François MILLARD-RANNOU, principal du collège Joliot Curie, Reims
- Jean-Paul OBELIANE, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale (DSDEN) de la Marne
- Sylvain VILLIERE, directeur Politique de la ville et de l'habitat – Grand Reims

### Caractéristiques du territoire

Mise en avant de 2 points :

- La population scolaire issue du quartier Croix Rouge connaît une accumulation de difficultés sociales, économiques et d'apprentissage.
- Le réseau d'éducation prioritaire renforcé de Joliot Curie est implanté en totalité sur le QPV, a toujours été identifié en éducation prioritaire (anciennement *ECLAIR*) et se situe géographiquement en son centre, à égale distance des 2 autres réseaux.

Une culture de coopération entre structures, associations locales et établissements scolaires est fortement développée sur le quartier (équipements partagés, projets collaboratifs...). L'esprit proposé par la Cité éducative va apporter de la cohérence et de la complémentarité entre certains dispositifs existants (aide aux devoirs, ateliers jeunes et familles, accueils spécifiques...)

### Quelques données chiffrées

19 500 habitants-es (185 000 ville)  
34% de moins de 20 ans (25% ville)  
45% de CMU (22% ville)  
20% d'étrangers (7% ville)  
85% de 15-19 ans scolarisés (92% ville)

### Le réseau d'éducation prioritaire

Le réseau d'éducation prioritaire

- 1 collège en Rep+ Collège Joliot Curie, 2 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires
- 1 collège François Legros Rep+ 4 écoles maternelles et 5 écoles élémentaires
- 1 collège George Braque 3 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires
- Lycée Joliot Curie
- Lycée des métiers Arago

Nombre d'élèves concernés : 6319

### Enjeux clés

Favoriser la petite enfance  
Favoriser l'implication des parents  
Renforcer l'accompagnement individualisé  
→ *Mettre en cohérence les dispositifs existants pour plus d'efficience*

### Gouvernance et pilotage

Gouvernance : Tripartite : ville, préfecture, Education nationale  
Pilotage opérationnel : recrutement d'un poste de chef de projet avec un profil de professeur des écoles.

## **Cité éducative La Cité Ville de Behren Lès Forbach**

### **Présentation réalisée par**

- Erika BONGINI, directrice générale des services, ville de Behren lès Forbach
- Claude BOUSSER, délégué du Préfet
- Stéphanie DEHOVE, principale du collège Robert Schuman

### **Caractéristiques du territoire**

Ville de 6645 habitants-es située en Moselle, à 7 km de la frontière allemande – ancienne cité minière. 88% de la population de la commune vit en quartier politique de la ville notamment en raison d'un revenu moyen annuel par habitant faible (3990€)

### **Quelques données chiffrées**

43% de la population de la Cité vit en dessous du seuil de pauvreté (14% en Moselle)  
22% des habitants-es de la Cité sont de nationalité étrangère et 34% sont des immigrés  
40% de jeunes de 16-24 ans ni en emploi, ni en formation  
56,9% des femmes (25-54 ans) sont en activité

### **Le réseau d'éducation prioritaire**

Le réseau d'éducation prioritaire REP+ compte 3 groupes scolaires (684 élèves) et 1 collège, le collège Robert Schuman (325 élèves)

### **Enjeux clés**

- Conforter l'école pour faire de la réussite scolaire un véritable tremplin vers un parcours professionnel ambitieux
- Elargir les horizons culturels dans tous les domaines
- Permettre à chacun de devenir un citoyen engagé

### **Gouvernance et pilotage**

Un comité élargi de la Cité éducative réunira l'ensemble des partenaires (2 fois par an)

- En lien avec les instances existantes
- En lien avec les représentations des parents, des habitants-es et des jeunes

Comité de pilotage resserré :

- Co-pilote Education nationale (Chef d'établissement) et inspecteur de l'Education nationale de circonscription
- Co-pilote communal (Direction générale des services de la commune)
- Co-pilote Préfecture (Sous-préfet)

Un comité de pilotage à géométrie variable, renforcé dans sa dimension opérationnelle :

- Chef d'établissement, chef de projet opérationnel
- Responsable du pôle cohésion sociale de la commune
- Responsables de projets et/ou de dispositifs

## Cité éducative Meinau/Neuhof et Elsau Ville de Strasbourg

### Présentation réalisée par

- Julie ARADENER, directrice générale adjointe des services (par intérim), ville et Eurométropole de Strasbourg (EMS)
- Valérie BISTOS, directrice académique adjointe des services de l'Education nationale du Bas-Rhin
- Nadia IDIRI, secrétaire générale adjointe et sous-préfète en charge de la politique de la ville, Préfecture du Bas-Rhin
- Estella KLEIN, adjointe au directeur de projet politique de la ville, Eurométropole de Strasbourg (EMS)

### Caractéristiques du territoire

L'Eurométropole de Strasbourg se situe au 20ème rang en termes de revenu des habitants-es (revenu annuel médian de 19 940€ en 2015).  
3ème rang des plus grands EPCI sur le plan du taux de pauvreté, (19,5% en 2015).  
L'Eurométropole de Strasbourg est également caractérisée par la plus forte inégalité de revenu entre les populations les plus riches et les populations les plus pauvres.  
A l'échelle de l'Eurométropole, la situation de l'emploi dans les QPV reste très dégradée en comparaison de la moyenne métropolitaine de 2014. Et des difficultés d'insertion sur le marché du travail qui sont à mettre en regard avec les déficits de formation et de qualification des habitants-es des QPV.

### Quelques données chiffrées

**QPV Neuhof-Meinau** (16 800 hab. en 2013 soit 21% des habitants des QPV de la métropole)

- QPV en renouvellement (PNRU 1 et 2)
- QRR

**QPV Elsau** (5 014 hab. en 2013 soit 6,5% des habitants des QPV de la métropole)

- QPV « entrant » en renouvellement urbain »

### Le réseau d'éducation prioritaire

**QPV Neuhof-Meinau :**

3 REP (dont 2 REP +) dont 10 écoles maternelles, 10 écoles élémentaires (3 587 enfants scolarisés), 3 collèges (1 492 enfants scolarisés -dont privé) et 3 lycées de rattachement

**QPV Elsau :**

1 REP + dont- 5 écoles maternelles et 5 écoles élémentaires, 1 collège (592 enfants scolarisés -dont privé) et 1 lycée de rattachement

### Enjeux clés

Démarche partenariale co-pilotée qui repose sur 3 principes :

1. S'appuyer sur l'existant
2. Se concerter pour enrichir le projet
3. Construire un cadre de travail solide pour une mise en œuvre effective

### Gouvernance et pilotage

- Un comité de pilotage « Cité éducative » composé de la DSDEN, l'Eurométropole-Ville, la préfecture, le conseil départemental, la CAF (Caisse d'allocations familiales)
- Une équipe projet dédiée
- 2 comités de pilotage en territoire (Neuhof-Meinau et Elsau) qui réunissent autour du principal de collège, chef de file, les co-pilotes (délégués-es du Préfet, et les directions de territoire)



<b>Cité éducative Les coteaux Ville de Mulhouse</b>
<b>Présentation réalisée par</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sarah DIETRICH, coordinatrice du réseau – Responsable scolaire</li> <li>- Louise GENTON, principale du Collège Jean Macé</li> <li>- Najette MEGHRICHE, responsable aide à l'enfance, ville de Mulhouse</li> </ul>
<b>Caractéristiques du territoire</b>
<p>Quartier construit dans les années 60. Cadre de vie agréable, 47 % d'espaces verts ; 8111 habitants- es dont 1271 demandeurs d'emploi Des familles nombreuses, monoparentales ; Le parc locatif social est important et très dégradé ; Un niveau de formation très faible Depuis 2006, le quartier des Coteaux est désenclavé par l'installation du tramway</p>
<b>Quelques données chiffrées</b>
<p>Les revenus médians dépassent difficilement les 1000 euros par mois Le quartier compte la part de jeunes la plus importante : près d'un habitant sur trois a moins de 15 ans – Part de la population de moins de 25 ans est 44,4% Taux de pauvreté de 51,7% (31,6% ville) Bas niveau de revenu lié à un faible taux d'emploi et de formation (Taux d'emploi est 41,2% )</p>
<b>Le réseau d'éducation prioritaire</b>
<p>1 REP+ : 4 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires et 1 collège 1 collège en REP tout proche et 1 lycée en proximité 3860 élèves</p>
<b>Enjeux clés</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer et conforter la complémentarité entre les 2 réseaux REP+</li> <li>- Mobiliser et coordonner les forces vives du territoire autour de projets fédérateurs</li> <li>- Mieux coordonner les actions existantes</li> <li>- Articuler les dispositifs</li> <li>- S'ouvrir à de nouveaux acteurs, notamment économiques, dans le cadre des équipes territoriales de la réussite républicaine</li> </ul>
<b>Gouvernance et pilotage</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une équipe opérationnelle</li> <li>- Un comité de pilotage élargi</li> <li>- Un comité décisionnel</li> </ul>

## Echanges avec Vincent LENA, coordonnateur national, CGET

*« J'ai l'impression que vous parlez d'une seule voix et que vous vous êtes appropriés ce concept de Cités éducatives avec de l'ambition, de la méthode et une volonté d'innovation. »*  
*« Vous avez utilisé des mots forts comme « réussite »*

A l'issue du temps de présentation des projets par Cités éducatives, Vincent Lena rappelle l'importance que l'Etat porte à ce chantier. Il est impressionné par la forte mobilisation et félicite l'assemblée de l'adhésion à la philosophie du projet. Les avants projets ont reflété une volonté partagée. Ils sont marqués par des coopérations éducatives fortes. Cela se veut être un message cohérent en matière d'éducation porté par les territoires et une adhésion pour une expérimentation éducative innovante.

Il insiste sur le fait qu'il faut avoir conscience que cette contribution est un exemple d'innovation auprès des autres territoires. L'étape actuelle est de rédiger la feuille de route pour les trois années à venir. Elle se veut « puissante » malgré le temps contraint.

Le projet de Cité éducative doit refléter la coopération éducative dans le respect et avec chacun des partenaires du territoire en allant au-delà des frontières de la Cité éducative.

Au niveau national, le souhait est de regrouper des Cités éducatives qui partagent des priorités et des ambitions communes dans une perspective de mise en réseau.

Ce programme est un programme pilote avec un enjeu éducatif fort de mobilisation.

## Echanges avec Thierry TESSON, coordonnateur national adjoint, DGESCO

Thierry Tesson développe son propos en pointant les leviers et les points de vigilance dans la mise en œuvre de la démarche.

Il fait part de sa compréhension quant à la difficulté exprimée pour passer du texte au concret autrement dit « de la théorie à l'action » dans un temps contraint.

Il évoque quelques points qui paraissent essentiels :

- Il se peut que certains partenaires indiquent que c'est encore un dispositif de plus. Mais c'est bien la mise en cohérence des dispositifs qui est attendue.
- La Cité éducative ne va pas faire table rase du passé, elle part bien de l'existant et permet ainsi d'interroger les dispositifs existants et de s'appuyer sur les réussites.
- Il s'agit d'un glissement des compétences afin d'avoir une vision partagée sur la façon dont on envisage l'école.
- Le Chef de file a une fonction et un rôle spécifique : il est **coordonnateur**.
- Il y a déjà beaucoup de choses faites dans le cadre de la politique de la ville, mais il faut avoir l'ambition d'aller plus loin en développant un pilotage et des projets innovants. Il donne en exemple le site de Behren-Lès-Forbach où l'aspect frontalier est intéressant à développer.
- Des indicateurs sont en cours d'élaboration au niveau national afin d'avoir des points de comparaison entre Cités éducatives. Exemple : indice de position sociale.

## Retour d'expérience – Le grand projet éducatif de Grigny<sup>2</sup> – Intervention de Loïc BOURDIN, chef de projet Grigny 2020, Education Nationale

Loïc Bourdin revient sur l'exemple de Grigny, qui a fait partie des projets préfigurateurs des Cités éducatives.

Personnel de direction depuis 10 ans au sein de l'Éducation nationale, Loïc Bourdin a été nommé chef de projet du grand Projet Educatif Grigny 2020 en 2017. Il est chargé d'une mission de suivi des Cités pour le département de l'Essonne. Il revient sur le projet local de Grigny et sa genèse.

### Zoom sur le territoire de Grigny ...

Grigny est une ville de l'Essonne, à 25 kilomètres au sud de Paris. 85 nationalités sont représentées. 45% de la population vit sous le seuil de pauvreté (contre 14 % en France). La spécificité de Grigny est que cela concerne toute la ville. 90% du territoire de Grigny est en quartiers politique de la ville (QPV).

Historiquement, la ville de Grigny est un village. Jusque dans les années 1950, il y a environ 500 habitants. La population s'accroît légèrement dans les années 1950-60 avec une première vague d'immigration italienne.

À cette époque, deux grands ensembles sont construits à Grigny coup sur coup : La Grande Borne, grand ensemble<sup>1</sup>, et Grigny 2, la deuxième plus grande copropriété d'Europe avec 5 000 logements. La population va être multipliée par 10 en 7 ans.

Aujourd'hui, la Grande Borne, c'est 3 500 logements et 15 000 habitants.

### La genèse du projet

Pour expliquer aujourd'hui Grigny 2020, Loïc Bourdin propose de repartir de 2015 où nous sommes dans un contexte d'attentats. Le maire de Grigny, avec 6 autres maires, rencontre le Président de la République pour lui présenter un « manifeste de la République pour tous » pour réaffirmer que le territoire est en grande difficulté. À l'issue de ce manifeste, le Président de la République, par l'intermédiaire du Premier Ministre, décide de lancer un audit général sur la situation à Grigny.

En septembre 2015, 6 inspections générales se réunissent à Grigny, sous l'égide de Michel Aubouin, ancien préfet, et vont auditer des centaines d'interlocuteurs-trices du territoire pendant 6 mois. Le rapport décrit une situation pouvant être jugée catastrophique et les pouvoirs publics ont dès lors un rôle à jouer. Les services publics manquent cruellement, mais un acteur est toujours présent sur le territoire, l'école. Le rapport incite à s'appuyer sur la jeunesse pour se mobiliser et monter un projet éducatif. Il préconise également d'avoir un interlocuteur haut-fonctionnaire qui serait en rapport direct avec l'État. La décision a été prise de nommer 12 délégués du gouvernement sur l'ensemble du territoire. Pour Grigny, cet interlocuteur sera Vincent Léna, conseiller maître à la Cour des Comptes et actuel

---

<sup>2</sup> Intervention de Loïc Bourdin, Les cités éducatives, synthèse du cycle de préfiguration des Cités éducatives Haut de France, IREV, mai – juin 2019 - [www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/synthese\\_cycle\\_cites\\_educative\\_072019\\_0.pdf](http://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/synthese_cycle_cites_educative_072019_0.pdf)

coordonnateur national du programme des Cités éducatives. Leur rôle était de mobiliser les acteurs et de renforcer la présence de l'État au niveau très local.

### Projet local et plan d'actions

L'État, la commune et l'agglomération décident de signer un contrat d'intérêt national avec une politique ambitieuse et une feuille de route pour Grigny 2030. Dans ce cadre, au niveau éducatif, une des premières actions est l'accueil de 50 enseignants-es supplémentaires, pour répondre au besoin local, ainsi que la présence d'un interlocuteur Éducation nationale pour le territoire, via la création du poste de chef de projet. Une convention est signée entre l'agglomération, la commune, l'État et l'Éducation nationale autour de 3 grands principes :

- Sécurisation du parcours de l'enfant et de l'adolescent, notamment pour éviter toutes les ruptures, en suivant au plus près les enfants.
- Renforcement de l'expertise professionnelle, notamment des enseignants-es.
- Utilisation du numérique, pour lutter contre la fracture numérique

Le projet<sup>3</sup> se concrétise également à travers un lieu. Ce lieu est une salle de formation. La salle et le matériel appartiennent à la commune et le personnel est de l'Éducation nationale. Pour donner un exemple, à Grigny, l'un de ces objectifs était d'avoir « 0 non-nageur ». Cela part du constat que 10% de la population des jeunes est inscrit en club et qu'il faut améliorer cet état de fait.

### Gouvernance et organisation locale

L'organisation locale prenait la forme suivante :

- Le comité de pilotage était composé du Recteur, de la Préfète, du directeur académique des services de l'Éducation nationale, le président d'agglomération et le maire ;
- Il est complété par un comité opérationnel, structure restreinte réunissant les différentes parties prenantes.
- Pour la suite et pour donner des perspectives, dans le cadre de la Cité éducative, il y a la mise en place de différentes commissions thématiques autour des grands enjeux.
- Un travail est également mené pour associer au mieux les parents : actions menées avec ATD Quart-Monde, formations avec les parents élus (commune et Éducation nationale), formation de parents-relais, etc.

Plusieurs points de vigilance :

- Penser l'évaluation dès le démarrage du projet et l'inscrire au cœur du projet.
- Créer les conditions d'un environnement non concurrentiel entre les établissements du projet ainsi qu'avec les établissements de proximité qui ne feront pas partie de la Cité éducative.
- S'assurer que le pilotage est bien défini localement et est lisible
- Articuler la politique d'éducation prioritaire et celle de la Cité éducative.

---

<sup>3</sup> Retrouver la présentation du projet de Grigny et quelques-uns de ces grands objectifs dans la vidéo de présentation : <https://www.youtube.com/watch?v=BcD-V8UmFzQ>

## Questions – Réponses avec les personnes ressources invitées

### **Quelle articulation avec le dispositif de réussite éducative (DRE) ?**

La Cité éducative n'est pas un dispositif mais une manière de travailler, un état d'esprit. Elle permet de revisiter les dispositifs et les instances de pilotage liés à l'éducatif.

Il faut profiter de cette labellisation pour refixer des objectifs, réarticuler avec les autres actions déployées au niveau municipal et en particulier avec le DRE, avec les CAF.

La Cité Educative ne remplace pas d'autres dispositifs, c'est une manière de travailler. Il s'agit d'agir de façon décloisonnée dans la perspective de mieux coordonner ce qui existe déjà.

### **Comment avez-vous imaginé les modalités de répartition de financement ?**

#### **Quel autre mode de financement est mobilisable ? (Stratégie plan pauvreté, NPNRU).**

Il y a la possibilité de mobiliser d'autres crédits : Agence régionale de santé (ARS), la CPAM...

La sanctuarisation des crédits du BOP 147 est actée. L'attribution des enveloppes se fera en fonction des Cités éducatives, des besoins et de l'ambition. L'enjeu est de réussir à établir de nouveaux modes de travail.

**Les projets des Cités éducatives suscitent de nombreuses sollicitations de la part d'associations (AFEV, Uni-cités...). D'autre part, le CGET finance des associations nationales dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Tremplin Association », 50 partenaires sont financés dans ce cadre. Plus de la moitié se sont dit intéressés par la mise en place d'actions déployées dans le cadre des Cités éducatives**

#### **Comment être certain de ne pas financer doublement les actions ?**

Le CGET travaille actuellement sur un tableau croisé recensant tous les partenaires qui bénéficient d'un financement CGET (au niveau national) et ceux qui veulent se déployer au niveau local.

Ex : France Médiation bénéficie de 800 000€ pour développer la formation sur les trois années.

### **Quel est le calendrier et comment consommer les crédits avant fin novembre 2019 ?**

Il est demandé d'essayer de se projeter sur une programmation 2020-2022. Il y a un intérêt à être le plus précis possible sur l'année 2020 en définissant les grandes priorités, ce qui permettra d'établir une maquette pour les années suivantes. Elle sera ajustable en fonction des besoins et n'est pas « figée dans le marbre ».

Il s'agit donc de:

- Identifier les priorités,
- Hiérarchiser les actions,
- Se projeter dans l'avenir.

Ce programme va continuer de s'enrichir au fur et à mesure de son déploiement. Conscient du calendrier très contraint demandé au niveau national, il s'agit de poser le cadre général. Les 100 000€ sont disponibles pour amorcer le travail et peuvent être fléchés sur de l'ingénierie par exemple.

### **Qu'est-ce qui est attendu pour fin octobre/début novembre ? Et dans quel délai ?**

Deux documents sont à produire :

- Une synthèse des axes stratégiques issue de la fiche 3 du dossier de labellisation en insistant sur les priorités, articulées avec le projet académique et les dispositifs éducatifs territoriaux existants, en valorisant les points forts et en identifiant les marges de progrès (pour la construction du référentiel durant les 3 ans),
- Un tableau d'actions et de financement.

Ces deux documents sont attendus pour fin octobre et correspondent au 1<sup>er</sup> jet du plan d'action. Il sera enrichi tout le mois de novembre et n'est pas figé pour les 3 ans.

Le niveau national est bien conscient du temps contraint pour rendre ces documents et la difficulté de se projeter pour les 3 années à venir mais c'est nécessaire pour avoir la vision stratégique et dynamique des projets.

### **Qui est l'interlocuteur au niveau régional ? La DRJSCS ou le SGARE ?**

Emmanuel Thiry, directeur adjoint à la DRJSCS tâchera d'apporter une réponse claire dans les prochaines semaines.

### **Comment associer les parents, les habitants-es à la démarche des Cités éducatives ?**

Plusieurs possibilités s'offrent pour associer et mobiliser les parents et les habitants-es :

- Créer des parents relais ou ambassadeurs
- Mobiliser les parents élus au conseil d'école ou de classe
- Mobiliser le conseil citoyen

A Grigny, il existe le forum des associations et des services publics, rebaptisé Forum de la Cité éducative.

Pour faciliter l'intégration des parents dans la démarche, il est possible d'utiliser la méthode du « croisement des savoirs », développée par ATD quart monde.

Dans le cas de Grigny, dans chaque commission de la Cité éducative, il y a la présence des parents. La volonté à terme, sur ce territoire, est d'impliquer le conseil municipal des enfants.

### **Que couvre l'enveloppe des 100 000€ ?**

Sur les 100 000€ (Budget opérationnel du programme 147) :

- 15 000€ sont dédiés au collège chef de file, c'est le fonds de dotation de la Cité éducative.
- Les autres 15 000€ arriveront d'ici la fin de l'année (Budget opérationnel du programme 230).

Au total, 30 000€ par collège chef de file (sachant que l'on a un collège référent par Cité éducative). Il est d'ores et déjà possible de déposer une demande sur le portail de gestion Dauphin. La subvention versée constituera une partie du fonds de dotation de l'établissement chef de file et pourra être utilisé sur l'année scolaire.

Il est nécessaire de créer ce fonds auprès de l'agent comptable, validé en conseil d'administration afin qu'il bénéficie à l'ensemble des établissements et publics cibles des Cités et non uniquement à l'établissement chef de file.

Il est tout à fait possible de compléter ce fonds de dotation en mobilisant des fonds européens sur le décrochage scolaire par exemple.

Le montant de la dotation attribuée en sus des 15 000 € ne sera pas pré fléché. Il est accordé de la souplesse aux Cités éducatives pour l'utilisation des fonds octroyés.

La rédaction d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) reste difficile pour cette année. Il faut la penser pour 2020.

### **Quelles sont les dépenses pouvant être prioritaires sur l'enveloppe des 85 000€ ?**

Trois types de dépenses qui peuvent s'avérer légitimes dans le cadre du projet :

- Dépenses en ingénierie, aide à la maîtrise d'ouvrage (AMO) pour finaliser projet et/ou pour un accompagnement dans la durée.
- Financement de projets consensuels entre partenaires (par exemple : équipement d'un Fab Lab).
- Dépenses liées à la communication (toutes sortes de supports), enquêtes auprès de la population.

Vincent Léna recommande de ne pas privilégier le renforcement du financement du programme de réussite éducative et prévient que les prochains crédits n'arriveront qu'en avril.

Les actions peuvent être portées par la ville, l'Education nationale (collège, écoles...), l'agglomération, les associations. Le portage et la priorisation des actions doivent être décidés ensemble.

### **Recherche et développement : s'associer aux universités ?**

Au plan national, on trouve qu'il y a un intérêt à ce que les Cités éducatives se rapprochent des universités. Une vingtaine de sites sur les quatre-vingts ont indiqué un travail futur avec les universités en particulier sur l'évaluation (par exemple l'Université à Evry apporte un appui statistique).

Il est aussi intéressant de mobiliser les données de parcours sup pour évaluer le potentiel de réussite notamment en 1<sup>ère</sup> année de Licence.

## Proposition pour la suite des réflexions et mise en perspective, Murielle Maffessoli, Directrice de l'ORIV

### Points de vigilance sur la base des échanges de la journée :

- Elaborer un projet à partir d'une vision d'ensemble en prenant en compte l'histoire du territoire
- Etablir un diagnostic de territoire ne reposant pas seulement sur la base de données statistiques mais aussi visant à faire le point sur le système d'acteurs et l'action publique.
- Travailler à la compréhension du système d'acteurs.
- Disposer de temps d'échanges sur les pratiques des uns des autres, y compris au-delà du trinôme : Etat – Collectivité – Education nationale.
- Faire des parents des partenaires de la démarche mais aussi identifier les adultes référents et établir un mode de fonctionnement en direction de ces acteurs-partenaires.
- Importance d'une coordination externe mais également interne aux différentes structures partenaires.
- Définition à l'échelle régionale de la place et du rôle des acteurs de l'Etat (DRDJSCS et SGARE).
- Concrétisation du projet autour d'un lieu : enjeu de visibilité.

### Dans la perspective de la suite de la démarche, l'ORIV peut assurer :

- Une mise à disposition de ressources.
- La mise en place de temps d'échanges, dans une logique de mise en réseau, sur la base d'un calendrier validé collectivement, sur des sujets identifiés ensemble à l'échelon régional ou départemental.  
Ex : mobilisation des parents ou des autres partenaires
- L'organisation de rencontres avec des structures financées au niveau national et/ou intervenant potentiellement sur tous les territoires du Grand Est. Par exemple : réseau Canopé, l'AFEV.... Ces temps d'échanges peuvent également être l'occasion de faire le lien avec les autres acteurs comme la CAF, le conseil départemental, le conseil régional.
- La capitalisation de pratiques développées sur les territoires dans une logique d'essaimage. Cette logique peut également intervenir sur des sujets communs (suivi, évaluation...), à partir d'un déploiement plus particulier sur l'un ou l'autre site.